

18 février 1816  
 Justification de  
 Nouveaux Membres  
 Du Conseil  
 Municipal de  
 Combré

Par arrêtés De Monsieur Le Préfet Du Département de la Mayenne  
 Du 9 février 1816 qui Reorganise le Comptable Les Membres Du  
 Conseil Municipal de la Commune De Combré, Provisoirement, au lieu  
 Et Place de ceux Decédés ou suspendus provisoirement de leur fonctions  
 En la forme et Manière suivante;

1. Labonne Martial Nommé au lieu de Leonard Lacaton Decédé;
2. Breuier Jean au lieu de Joseph Colle absent de la Commune;
3. Vallade Martial au lieu de Pierre Forestas Decédé;
4. Debauché Pierre, au lieu de Simon Pierre Dorin Suspendu
5. Nexon Jean au lieu de Michel Chevier Decédé;
6. Peyroun Jean, au lieu de François Vallade Nommé adjoind du Maire

Le 18 février 1816 Nous Maire de la Commune De Combré  
 au Bureau Municipal Les Six Nouveaux Membres du Conseil  
 Sont nommés et ont Devant moi Prêté individuellement Serment  
 De Fidélité au Roy Louis XVIII Notre Legitime Souverain Et  
 De suite les avons justifiés a Comptes de ce jour membres  
 Du Conseil Municipal de la Commune De Combré, ce qui  
 est accepté Et ont signé avec Nous:

pierre Débauché ; nexon <sup>Boulland</sup>

jean Breuier

J. Peyroun

Vallade

Boulland